

Gérer l'eau et les milieux aquatiques sur le territoire : le SAGE Bièvre Liers Valloire

Un SAGE qu'est-ce que c'est ?

C'est un document réglementaire de planification qui vise une gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un bassin-versant. Il a pour objectifs de :

- Protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques, tant du point de vue quantité que qualité ;
- Concilier les différents usages de l'eau sur le territoire ;
- Mettre en valeur la richesse des milieux aquatiques et la ressource en eau.

La loi sur l'eau de 1964 avait posé le principe d'une gestion de l'eau par bassins versant. Elle est à l'origine de la création des Agences de l'Eau, dont l'Agence Rhône-Méditerranée Corse. Depuis la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, l'Agence de l'eau vote tous les 6 ans un document d'orientation, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) qui encadre les SAGE élaborés et mis en œuvre localement par des Commissions Locales de l'Eau (CLE).

Les SAGE sont opposables à l'Etat, aux collectivités locales et à leurs établissements publics et, depuis la

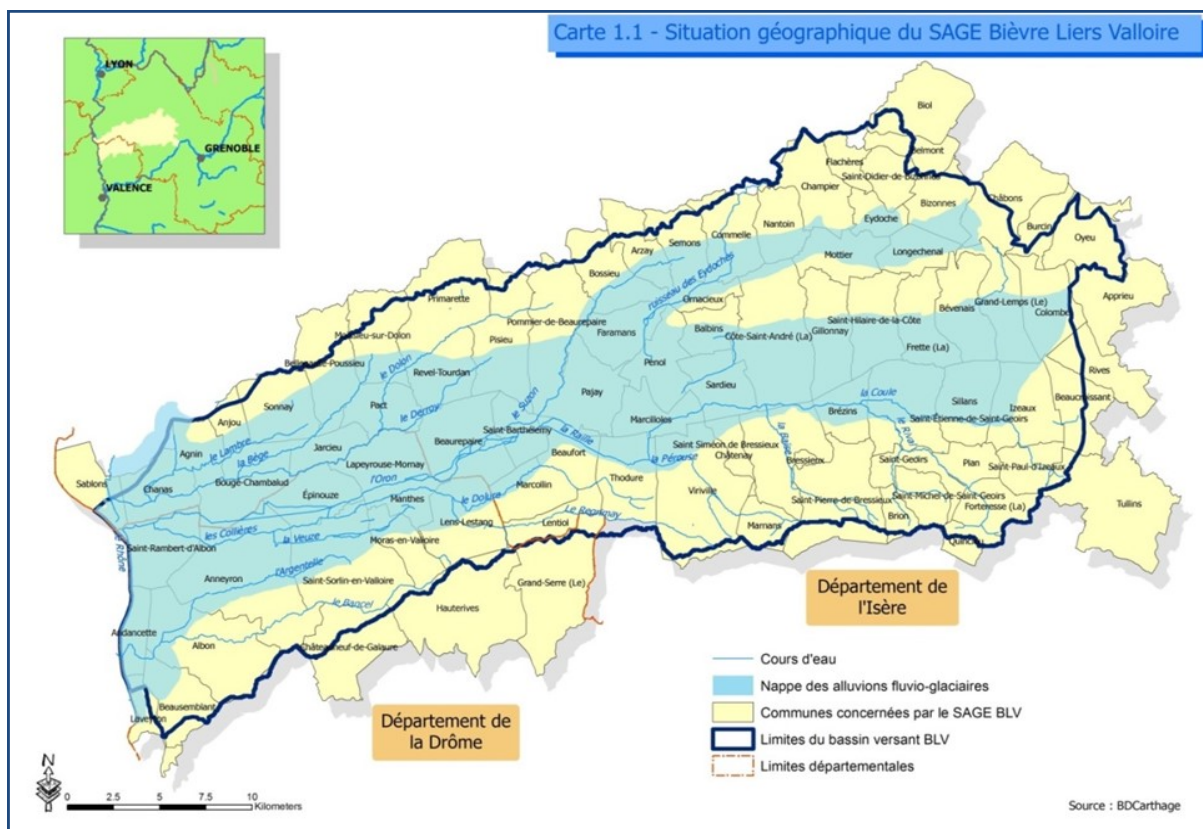
loi de 2006, au tiers pour tous les projets qui touchent de près ou de loin l'eau et les milieux aquatiques.

Le SAGE Bièvre Liers Valloire

La première Commission Locale de l'Eau a été réunie en 2005. 15 ans ont été nécessaires pour élaborer le SAGE Bièvre Liers Valloire (SAGE BLV) qui ont vu se succéder diverses études commandées par la CLE dans le but :

- d'une part, de réaliser un état des lieux complet sur tous les aspects de la gestion des eaux et des milieux aquatiques : quantité, qualité, milieux aquatiques (cours d'eau milieux humides), utilisations de l'eau
- d'autre part, de faire des propositions soumises à discussion et validation de la CLE

Le SAGE BLV a été approuvé par un arrêté signé conjointement par les préfets de l'Isère et de la Drôme en janvier 2020. Il comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), un règlement ainsi qu'un atlas cartographique.



Les dispositions qui composent le PAGD sont de plusieurs types :

- actions à réaliser (par exemple des travaux à réaliser sur un cours d'eau, ou une étude à prévoir...)
- gestion (par exemple assurer la mise en œuvre du SAGE... ;)
- mise en compatibilité (par exemple les SCOT ou PLU qui doivent être mis en compatibilité avec les dispositions et règles du SAGE..)

Le PAGD du SAGE Bièvre Liers Valloire comporte près de 80 dispositions, classées selon les 4 thématiques : gouvernance, quantité, qualité, milieux aquatiques. Les règles sont au nombre de 8. Ces dernières exigent une stricte application (rapport de conformité), les dispositions, quant à elles, posent le principe de non-contradiction (un aménagement, une décision, une installation ne peuvent pas être envisagés en contredisant une disposition).

[lien vers document « Dispositions et règles »](#)

Il est aussi important de savoir que les règles et dispositions d'un SAGE ne peuvent contredire une loi ou une réglementation de niveau supérieur (pas possible, par exemple, interdire les pesticides en agriculture sur l'ensemble du territoire).

Composition et rôle de la Commission Locale de l'Eau

Les CLE ont donc en charge l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE. Un des principes de la loi de 1992 était de confier la gestion de l'eau et des milieux aquatiques aux acteurs locaux. Ainsi une CLE est composée de 3 collèges :

- Collège des élus : 50% des membres de la commission, représentant les différentes collectivités impliquées dans des sujets liés à l'eau sur le bassin versant – communautés de communes, syndicats des eaux.. ainsi que des représentants du département et de la région. Le président et les vice-présidents sont élus au sein de ce collège et exclusivement par ses membres.
- Collège des usagers et des associations : 25 % (agriculteurs, industriels, pisciculteurs, associations de défense de l'environnement, fédérations de pêche, consommateurs....)

Collège des représentants de l'Etat : 25 % (préfecture, DDT, Agence de l'eau, DREAL....)

La CLE Bièvre Liers Valloire se réunit en plénière 2 à 3 fois par an. Il y a également un bureau (5 à 6 réunions par an) et des commissions de travail (quantité, qualité, communication...) ainsi que 2 chargées de mission pour organiser et coordonner le travail. FNE 38 est représenté dans toutes ces instances.

Une CLE n'a pas d'existence juridique et doit donc avoir une « structure porteuse ». En BLV c'est le SIRRA qui joue ce rôle.

Outre le rôle d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE (programmation et suivi des études et travaux, mise en compatibilité de divers documents ayant un rapport avec le SAGE – SCOT, Plans d'urbanisme par exemple), les CLE sont également sollicitées pour avis sur tous les projets d'aménagements ayant un rapport à l'eau sur le bassin versant. Le but de l'avis de la CLE n'est pas de prendre position pour ou contre un projet mais de dire si le projet est conforme ou compatible aux règles ou dispositions du SAGE. A titre d'exemple, des dossiers sur lesquels la CLE a été sollicitée en 2022 et au début de 2023 : modification des conditions d'exploitation de la carrière d'Izeaux, Plan de répartition 2022 des volumes entre les irrigants, protection du lotissement les Mirabelles contre les crues du Bancel à Beaussemblant (26), augmentation de la capacité d'un méthaneiseur situé à Beurepaire.. Ces dossiers sont examinés par le bureau qui agit par délégation de la CLE.

SAGE, CLE un document et une structure qui restent peu connus sur le territoire

Durant la lente élaboration du SAGE plusieurs réunions publiques ont été organisées. Des communications ont été faites en direction des communes, plus ou moins bien relayées. Un site internet dédié existe .

Une exposition peut être empruntée (7 panneaux accompagnés d'un livret).

Le SAGE finance également, pour la deuxième année scolaire consécutive, des animations dans 12 classes d'écoles élémentaires des communes situées sur le bassin-versant.

Site de la CLE : <https://www.cle-bievre-liers-valloire.fr/>

PAGD : <https://www.cle-bievre-liers-valloire.fr/pdf/sage-pagd.pdf>

Atlas cartographique : <https://www.cle-bievre-liers-valloire.fr/pdf/sage-atlas-cartographique.pdf>